



Conseil communautaire du jeudi 7 décembre 2023 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 50
Nombre de conseillers présents : 41
Nombre de conseillers absents : 9
 Dont suppléés : 0
 Dont pouvoirs : 5
Nombre de votants : 46

Le sept décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2023
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président
4. Renouvellement de la demande de dérogation sur les rythmes scolaires
5. Modifications du règlement de fonctionnement des EAJE
6. Carte des emplois
7. Autorisations spéciales d'absence
8. Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Mirebeau et de Fontaine
9. Convention entre le département de la Côte d'Or et la Communauté de communes pour son établissement d'enseignement artistique
10. Attribution du marché de fournitures administratives et scolaires
11. Attribution du marché d'assurances
12. Attribution du concours de MOE pour le Pôle scolaire Arceau-Beire-Viévgne
13. Remplacement de la chaudière de la piscine
14. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2024
15. Admissions en non valeurs
16. Décision modificative n°3
17. Renouvellement des lignes de trésorerie
18. APRR - cession de terrains en ZAE de l'Ordorat
19. Office de tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente
20. Information sur la trésorerie
21. Questions diverses

Étaient présents : Georges APERT - Cyril BELLANT - Bruno BETHENOD - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Anne CATRIN - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Christophe CADET - Charlène COLLET - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD

Étaient absents : Marc BOEGLIN - Gérard DEGUY - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE pouvoir à Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT - Isabelle QUIROT pouvoir à Christian CHARLOT - David RICHARD pouvoir à Didier PETITJEAN

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Loi ZAN : A. MARNEF rappelle les principales dispositions de la Loi ZAN et ses modifications issues de la Loi du 23 juillet 2023 qui a prélevé sur l'enveloppe des régions les projets d'envergure nationale ou européenne et a instauré une garantie communale de 1 hectare par commune. Il détaille également le calendrier de mise en œuvre.

L. THOMAS souligne que la discussion s'est compliquée et qu'il n'y a quasiment plus de surface à distribuer. La consommation foncière continue à l'heure actuelle en s'impactant déjà sur l'enveloppe allouée.

Le Président indique que la situation met à mal le dynamisme en matière d'habitat et de développement économique.

L. THOMAS précise que les scénarios à choisir varient selon les territoires et leurs enjeux, notamment les 2 métropoles régionales.

L. BOISSEROLLES indique que la réduction de l'artificialisation des sols aurait pu être envisagée uniquement sur l'habitat et non sur le foncier économique.

P. THERON fait référence au discours de B. Le Maire au Congrès de l'AMF « il faut produire avant de consommer », le Ministre a indiqué que la copie serait revue.

B. BETHENOD précise que l'AMRF a publié un article sur les décrets récemment publiés.

Zone d'accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : Le Président indique qu'en vertu de la Loi du 10 mars 2023, les communes doivent définir des ZAER pour le 31/12/2023.

Les EPCI doivent organiser un débat à l'issue des décisions des communes.

N. GAVOILLE indique que le délai a été repoussé jusqu'à fin janvier 2024.

Le Président précise que les informations sont contradictoires selon les services préfectoraux.

B. GRIBELIN indique que selon la sénatrice, il n'y a pas d'urgence sur le sujet.

C. BELLANT précise que la commune de Bourberain a commencé à identifier un endroit sur la commune.

Le Président informe le Conseil que dans visibilité sur les projets des communes, il n'est pas possible de débattre de cette question.

Forum de l'emploi du 27 novembre : Le Président fait un retour sur le Forum de l'emploi qui a connu un important succès avec une forte implication de Pôle Emploi.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 11^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

Mobilité-Bougez Zen : D. JACQUOT indique que la Communauté de Communes, via Créativ'21, propose aux personnes retraitées autonomes, un programme pilote gratuit, se déroulant sur 6 séances et dont le but est de promouvoir une mobilité sécurisée et respectueuse de l'environnement. Le nombre de personnes doit être compris entre 6 et 12.

Biodéchets : D. JACQUOT fait un point d'information sur les biodéchets. Une étude est conduite par le SMOM avec une caractérisation des déchets collectés : les biodéchets représentent 47 kg par an et par habitant. La séparation des biodéchets sera effective dans le courant de l'année 2024.

R. de BRETTEVILLE indique que le SMOM demande aux mairies d'estimer le nombre de jardins mais cela dépend de la surface du jardin et de la capacité d'épandage du compost.

Le Président précise que le compost ne produit pas des quantités importantes.

E. DONICHAK indique que l'enjeu est davantage sur les composteurs collectifs.

Manifestations de l'Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER détaille les manifestations de l'Ecole des 3 Arts de décembre 2023 à mars 2024. Elle précise que 275 élèves sont inscrits pour cette année à l'Ecole des 3 Arts.

Travaux de la micro-crèche : D. MATIRON précise que les travaux devraient être terminés pour la fin d'année La visite d'inspection de la PMI est programmée le mardi 16 janvier à 9h15.

Fermeture des services : Le Président indique que les services de la Communauté de communes seront fermés du 26 au 29 décembre 2023

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 5 octobre 2023.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Contentieux Commune de Belleneuve : le juge a proposé une médiation entre les parties. La Communauté de communes avait accepté. La commune a refusé.
- Marché Public :
 - o Pôle scolaire : attribution du marché de contrôle technique à l'entreprise BTP Consultant pour un montant de 15 216 € TTC et du marché CSPPS à l'entreprise PROSECO pour un montant de 8 700 € TTC
 - o Vêtements de travail : attribution du marché à l'entreprise L'ECHOPPE
 - o Véhicule frigorifique : attribution du marché à l'entreprise CLOVIS
 - o Réhabilitation de l'ancien supermarché de Mirebeau : attribution d'une étude de faisabilité pour la transformation des locaux au Cabinet ARCHITUDE pour un montant de 6 000 € TTC.

4. Renouvellement de la demande de dérogation sur les rythmes scolaires

Rapporteur : Michel MAROTEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **DECIDE** de soumettre une demande au rectorat pour un renouvellement de la dérogation et le maintien de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2024-2027 pour toutes les écoles du territoire.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

5. Modifications du règlement de fonctionnement des EAJE

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ADOpte** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants. **DIT** que le règlement sera applicable à compter de son affichage.

Interventions :

N. TASSIN demande comment l'autorisation des soins d'urgence va se matérialiser pour les agents.

C. CHARLOT précise que cela ne change rien, il s'agit uniquement d'une précision dans le règlement

6. Carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le tableau des emplois.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. Autorisations spéciales d'absence

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la modification du tableau des autorisations spéciales d'absence.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Mirebeau et de Fontaine

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. Convention entre le département de la Côte d'Or et la Communauté de communes pour son établissement d'enseignement artistique

Rapporteur : Virginie MEUNIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la convention entre le département de la Côte d'Or et la Communauté de communes pour son établissement d'enseignement artistique.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. Attribution du marché de fournitures administratives et scolaires

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **DECIDE** d'attribuer le marché de fournitures administratives, scolaires et pédagogiques à l'entreprise LACOSTE pour les 3 lots composant le marché.

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné avec l'entreprise attributaire ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

11. Attribution du marché d'assurances

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
DECIDE d'attribuer le marché d'assurances aux entreprises précitées pour chacun des 4 lots composant le marché.

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné avec chacune des entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Interventions :

C. BELLANT demande si les prix sont fermes pour la durée du marché.

Le Président précise que le contrat prévoit une clause de révision avec un indice de révision des prix.

12. Attribution du concours de MOE pour le Pôle scolaire Arceau-Beire-Viéville

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pôle scolaire Arceau-Beire-Viéville au Cabinet HVR Architectes et Associés.

AUTORISE le Président à effectuer la mise au point du contrat et à signer le marché susmentionné avec le Cabinet HVR Architectes et Associés ainsi que toutes les pièces afférentes.

AUTORISE le Président à solliciter toute aide financière pour le financement de ce projet.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

Interventions :

Le Président souligne que c'est un projet d'ampleur, notamment au niveau financier et qu'il nécessitera d'aller rechercher des financements importants.

N. TASSIN interroge sur le montant des subventions possibles.

Le Président souligne que la collectivité va viser le maximum soit 80 %.

C. BELLANT demande s'il y a l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques.

Le Président confirme que cela est prévu.

13. Remplacement de la chaudière de la piscine

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
DECIDE de retenir la solution « pompes à chaleur » pour le remplacement de la chaudière à la piscine.

APPROUVE le montant estimatif des travaux à hauteur de 135 839 € HT.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 30% du montant total HT de la dépense.

SOLLICITE une aide du SICECO à hauteur de 50% du montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

J-M ROSEY demande pourquoi il n'est pas envisagé un chauffage solaire.

N. URBANO indique que cela n'est pas réalisable au vu du volume d'eau à chauffer (500 m³).

- A. MARNEF précise que l'étude du SICECO ne l'envisageait que pour l'eau chaude sanitaire.
- R. de BRETTEVILLE demande si la géothermie a été étudiée.
- M. SALILAS précise que ce n'est pas possible car l'équipement se situe dans le périmètre de captage.

14. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2024

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE la tarification de la redevance des déchets ménagers, à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

B. PORCHEROT souligne que cette augmentation de la REOM vient s'ajouter à d'autres augmentations alors même que le nombre de ramassages va être diminué, cela risque d'être compliqué à expliquer aux usagers.

D. JACQUOT précise que le ramassage tous les 15 jours est justifié par la diminution des tonnages.

Le Président indique que les taxes sur les activités polluantes continuent d'augmenter. Pour le SMOM.

B. GRIBELIN confirme qu'il faut être vigilant sur la communication et ajoute que le coût du transport dans le milieu rural est important.

N. URBANO précise que les déchèteries ont aussi un coût.

E. DONICHAK souligne que le coût des déchets sur le territoire est retreint par rapport à d'autres territoires.

N. GAVOILLE indique que le SMOM doit également communiquer davantage.

15. Admissions en non valeurs

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ACCEPTE les admissions en non-valeur présentées.

16. Décision modificative n°3

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°3/2023 du budget principal et du budget annexe déchets ménagers.

APPROUVE la décision modificative n°1/2023 au budget de la ZAE Ordorat et de la ZAE La Gourmerault.

17. Renouvellement des lignes de trésorerie

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE de contracter 2 lignes de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie

- Pour le budget principal d'un montant maximum de 800 000 Euros à compter du 1^{er} janvier 2024 auprès du Crédit agricole dans les conditions ci-dessus,
- Pour le budget annexe des déchets ménagers d'un montant maximum de 250 000 Euros à compter du 1^{er} janvier 2024 auprès du Crédit agricole dans les conditions ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer les contrats de ligne de trésorerie.

AUTORISE le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs aux lignes de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

18. APRR - cession de terrains en ZAE de l'Ordorat

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE l'achat des parcelles cadastrées G526 et G527 sur la ZAE l'Ordorat pour l'euro symbolique.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

B. BETHENOD estime qu'APRR aurait pu traiter directement avec le propriétaire du terrain.

19. Office de tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente

Rapporteur : Henri LECHENET

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ADOpte la tarification proposée ci-dessus.

DIT que la présente délibération est applicable à effet immédiat.

20. Information sur la trésorerie

A la date du 07 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 304 741 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 113 663 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

21. Questions diverses

- B. PORCHEROT indique que le téléthon se déroulera à Bèze le 10/12 avec Harmonie d'Auxonne Val de Saône
- C. BELLANT rappelle qu'une MAM a ouvert à Bourberain et que 5 places sont encore disponibles sur les 12 au total
- P. THERON indique qu'un concert de chant de Noël (Laostic) aura lieu le dimanche 17 décembre à 15h,

Les vœux de la Communauté de Commune se dérouleront **le jeudi 18 janvier 2024 à 19h, la restauration scolaire à Mirebeau sur Bèze.**

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 15 février 2024 à Mirebeau sur Bèze.**

La séance est levée à 22h05

Le Président,

Didier LENOIR

Communauté de communes Mirebellois et Fontenois - 8, place Général Viard

21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51

Le secrétaire,

Nicolas URBANO

